



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Lutte contre la pauvreté et travail décent
à l'heure de la mondialisation***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. Analyses de la pauvreté.....	1
II. De l'analyse à l'action.....	4
III. Relations entre la mondialisation, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.....	6
IV. Rôle de l'OIT dans la lutte contre la pauvreté.....	8
V. Le travail décent en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté: questions suggérées pour la discussion	10
Annexe. Aperçu des activités menées par le BIT dans le domaine de la pauvreté et du travail décent.....	13

Introduction

1. Entre autres conclusions, le président du groupe de travail, à la réunion de novembre 2000, a jugé qu'il serait utile d'axer le débat sur la dimension sociale de la mondialisation sur la lutte contre la pauvreté et sur le travail décent, et il a demandé que le groupe soit saisi à cette fin d'une première synthèse des activités du BIT dans ce domaine et de leur contribution à l'élaboration de stratégies nationales de développement économique et social plus cohérentes¹. Le présent document contient un certain nombre d'informations de base destinées à alimenter ce débat.

I. Analyses de la pauvreté

2. A bien des égards, l'OIT a été l'un des pionniers de l'action internationale contre la pauvreté. Le Préambule de sa Constitution (1919) lui donne pour mission de promouvoir la justice sociale, et la Déclaration de Philadelphie (1944) souligne que «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Plus récemment, le Programme mondial pour l'emploi, lancé en 1969, a permis d'étudier en profondeur la manière dont les stratégies de l'emploi peuvent contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux et a beaucoup influé sur la conception du développement dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingt. Entre autres activités, le BIT a joué durant cette période un rôle novateur en analysant les problèmes des travailleurs ruraux et urbains du «secteur informel», lesquels étaient marginalisés dans la conception, alors dominante, d'un développement mu par l'industrialisation².
3. Le concept de travail décent repose sur une longue expérience de la coopération avec les Membres pour toutes sortes de programmes et sur une analyse des interactions entre politique de l'emploi, politique du marché du travail et politique de protection sociale dans les contextes les plus divers³. Un des leitmotifs de l'action de l'OIT a toujours été que les politiques du travail et les politiques sociales doivent s'inscrire dans un cadre institutionnel qui favorise le plein emploi productif et librement choisi. L'approche découlant de l'adoption du concept de travail décent exige aussi de l'Organisation qu'elle réexamine comment, sur la base d'un solide ensemble de principes et droits fondamentaux, les institutions du marché du travail et institutions apparentées doivent réagir à l'intégration de l'économie mondiale, tout en contribuant à une architecture internationale plus cohérente propre à assurer une croissance soutenue et équitable.
4. A l'occasion, de toute une série de conférences et autres réunions internationales – notamment le Sommet social de Copenhague en 1995, la session extraordinaire tenue par l'Assemblée générale à Genève en l'an 2000 et le Sommet du millénaire –, la communauté internationale s'est fixé un certain nombre d'objectifs en matière de développement, notamment celui de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population

¹ Voir document GB.279/16, paragr. 14.

² Voir Institut international d'études sociales (P. Bangasser): *The ILO and the informal sector: An institutional history*, document 2000/9 sur l'emploi.

³ Voir Gerry Rodgers (directeur de publication): *The poverty agenda and the ILO* (Genève, BIT, 1995), étude faisant partie de la contribution du BIT au Sommet social de Copenhague.

mondiale qui vit dans une extrême pauvreté, c'est-à-dire avec un revenu inférieur à 1 dollar par jour. En 1998, il y avait environ 1,2 milliard de personnes dans ce cas ⁴.

5. En outre, 1,6 milliard de personnes supplémentaires vivent avec 2 dollars par jour, voire moins. Pauvres, elles aussi, elles risquent à tout moment de ne plus pouvoir assurer leur simple subsistance. Au total, près de la moitié de la population mondiale, presque exclusivement concentrée dans les pays en développement et dans certains pays en transition, connaît une pauvreté aiguë. A cela s'ajoute que, dans beaucoup de pays, y compris parmi les plus riches, les inégalités dans la répartition des revenus et des richesses ont pour conséquence qu'une bonne partie de la population vit dans des conditions que l'on peut considérer comme inacceptables, au regard, par exemple, du revenu national moyen, et qui risquent de les priver de la possibilité d'exploiter et de développer leur potentiel. Comme le niveau de vie augmente, les besoins fondamentaux, qu'il est jugé indispensable de satisfaire pour mener une vie décente, augmentent eux aussi. Peu de pays pourraient donc se vanter d'avoir éliminé totalement la pauvreté.
6. Dans ce contexte, il est à noter qu'il est souvent aussi important de prévenir la pauvreté que de la combattre. Si le BIT s'attache à promouvoir à la fois une extension du champ des systèmes de protection sociale et des améliorations de la productivité et des conditions de travail, c'est parce que des modes plus équitables de croissance pourraient permettre, d'ici à 2005, des stratégies nationales de développement durable, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales et à éviter la pauvreté extrême. Compte tenu de ses responsabilités mondiales, l'OIT doit redoubler d'efforts pour combattre et finalement vaincre la pauvreté extrême dans les endroits du monde où elle sévit et mettre en place des politiques qui garantissent que les progrès seront durables.
7. Dès l'origine, les études de la pauvreté, relative ou absolue, généralement axées sur une comparaison entre les revenus et les besoins matériels fondamentaux (nourriture, logement, habillement), ont aussi examiné l'effet cumulatif d'un certain nombre d'aspects de la vie des pauvres que l'on peut peut-être le mieux résumer par la perte de dignité, l'humiliation. La dignité est bien entendu difficile à quantifier car il ne s'agit pas d'une question de simple bien-être matériel mais d'estime – estime pour soi, estime des autres. Beaucoup d'études ont montré que cette perte de dignité est, de tous les attributs de la pauvreté, celui qui a les effets les plus pernicioeux, les plus délétères, car il envenime les relations à l'intérieur des familles et des collectivités, ainsi qu'avec les détenteurs de l'autorité, et réduit ainsi la capacité d'échapper à un cycle qui peut durer des générations ⁵.
8. De plus en plus, chercheurs et responsables s'attachent à tenir compte des multiples aspects de la pauvreté. Depuis 1990, le PNUD publie un rapport dans lequel il analyse le développement humain sur la base d'un certain nombre d'indicateurs fondamentaux – espérance de vie, instruction, niveau de vie. Ce rapport contient aussi toutes sortes

⁴ Voir *Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000. Vaincre la pauvreté humaine* et www.paris21org/betterworld/. Les six principaux autres objectifs adoptés par la communauté internationale sont de scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire, d'ici à 2015, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'éliminer les disparités entre filles et garçons dans le primaire et le secondaire d'ici à 2005, de réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et des trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité, d'ici à 2015, de mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin, d'ici à 2015, et d'appliquer, d'ici à 2005, des stratégies nationales de développement durable de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales.

⁵ Cet aspect de la pauvreté a récemment été mis en lumière par une grande enquête de la Banque mondiale, dont les résultats ont été publiés sous le titre «La voix des pauvres».

d'informations sur d'autres facteurs importants, notamment les inégalités entre hommes et femmes, l'accès à l'eau potable, aux services de santé et à l'assainissement, la sécurité alimentaire et la nutrition. La criminalité et la délinquance étant l'une des principales menaces qui pèsent sur la sécurité des pauvres et sur leur capacité de s'assurer un revenu, le PNUD produit des statistiques à ce sujet. En outre, son rapport de l'an 2000, intitulé *Droits de l'homme et développement humain*⁶, contient des informations sur la participation au système politique et sur la ratification des instruments internationaux qui consacrent les droits de l'homme, ce qui permet d'évaluer dans quelle mesure les pauvres ont leur mot à dire dans les décisions qui conditionnent leur avenir.

9. L'analyse du développement humain par le PNUD repose, dans une grande mesure, sur la notion de développement conçu comme une liberté, telle qu'elle a été exposée par Amartya Sen qui coopère étroitement avec le BIT depuis des années⁷. Pour lui, être pauvre c'est être privé des libertés indispensables à chacun pour réaliser et élargir son potentiel. Cette vision du développement est large et intégrée; elle englobe les libertés civiles et politiques et les droits économiques et sociaux considérés à la fois comme des buts essentiels du développement et comme les principaux moyens du progrès.
10. L'expérience des années quatre-vingt-dix et des différentes phases des politiques d'ajustement structurel depuis le début des années quatre-vingt a conduit la Banque mondiale à entreprendre une réflexion approfondie sur la pauvreté, ses causes et les stratégies à mettre en œuvre pour la combattre. Son *Rapport sur le développement dans le monde* de 1990 était axé sur la santé et l'éducation, deux facteurs clés d'une croissance propre à faire reculer la pauvreté. Son rapport 2000-01⁸, qui porte aussi sur la pauvreté, utilise les notions d'opportunités, d'insertion et de sécurité matérielle en vue d'une analyse plus large, dont un certain nombre d'éléments sont analogues à ceux du *Rapport mondial sur le développement humain*.
11. La décision prise en 1999 par l'OIT de recentrer ses activités sur l'objectif du «travail décent pour tous» arrive à un moment où, même s'il peut être prématuré de parler de consensus au sujet de la nature et des causes de la pauvreté, l'on observe une certaine convergence à propos des éléments d'une stratégie globale. Le concept de travail décent résulte, notamment, d'une prise de conscience des relations entre les diverses politiques à mettre en œuvre pour accroître à la fois le volume et la qualité des emplois en vue de trouver un juste équilibre entre efficacité et équité dans le nouvel environnement découlant de la mondialisation de l'économie.
12. A la suite du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et vu la montée des inquiétudes relatives à la dimension sociale de la mondialisation, la lutte contre la pauvreté a de plus en plus été présentée comme l'un des grands défis que devaient relever les responsables des politiques internationales en mobilisant la capacité du système multilatéral d'élaborer des politiques économiques et sociales cohérentes. Cette question a un caractère prioritaire pour le système des Nations Unies, et le Directeur général du BIT a été invité à présenter un document sur l'intégration des politiques à une réunion du Comité administratif de coordination (CAC). La Conférence des Nations Unies sur les pays les

⁶ Voir <http://www.undp.org/hdro/>.

⁷ Voir A. Sen: «Travail et droits», *Revue internationale du Travail* (Genève, BIT), vol. 139, n° 2, article qui reprend le discours prononcé à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail (1999).

⁸ Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001. Combattre la pauvreté*.

moins avancés, qui doit avoir lieu à Bruxelles en mai 2001, et la réunion de haut niveau que l'ONU entend organiser en 2002 au sujet du financement du développement seront de nouvelles occasions de mobiliser une action internationale à l'appui de la lutte contre la pauvreté. Le Bureau suit les préparatifs de ces événements et le Directeur général prévoit de prendre la parole à ces deux réunions. Le Sommet mondial du développement durable (Rio+10) se tiendra en 2002 en Afrique du Sud et portera essentiellement sur les moyens de trouver un équilibre entre développement économique, développement social et protection de l'environnement, trois aspects interdépendants et complémentaires du développement durable⁹.

II. De l'analyse à l'action

13. Ces deux ou trois dernières années, le souci de renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté a notamment conduit à étudier les moyens d'intégrer au mieux l'assistance, de sources multilatérales ou nationales, dans une stratégie globale de développement établie par les autorités nationales dans le cadre d'un dialogue avec les institutions internationales. Le président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn, s'est fait le héraut de cette philosophie aux assemblées annuelles de 1998 lorsqu'il a préconisé une approche plus intégrée du développement, dont chaque pays définirait le cadre et dont il serait responsable au premier chef. Le «cadre de développement intégré» reflète une approche holistique et à long terme du développement qui tient certes compte des fondamentaux macroéconomiques mais accorde une égale importance aux bases institutionnelles, structurelles et sociales sur lesquelles doit se fonder une économie de marché solide. Il fait une grande place à de puissants partenariats entre gouvernements, donateurs, société civile, secteur privé et autres acteurs du développement. La Banque souligne qu'avec cette nouvelle approche chaque pays tient désormais les rênes de son propre développement, la Banque et les autres partenaires du pays définissant chacun l'appui qu'ils lui apporteront dans le cadre de leurs programmes d'activité respectifs. Il s'agit donc avant tout d'un processus et non d'un canevas qui s'appliquerait uniformément à tous les pays. A court terme, il s'agit d'établir des mécanismes qui réunissent tous les intéressés en vue d'un consensus, de mettre en place de puissants partenariats qui évitent une ruineuse concurrence interinstitutions et d'insister sur la nécessité d'obtenir des résultats concrets. A long terme, le processus devrait accroître l'efficacité du développement et contribuer à la réalisation de l'objectif central – la réduction de la pauvreté – ainsi que d'autres objectifs internationaux de développement¹⁰.
14. Sur la base de ces principes, la Banque mondiale et le FMI appuient, en coopération, un processus qui doit déboucher sur la production de «documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté» (DSRP), lesquels serviront de base au financement de programmes spécifiques, y compris l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) dans le cadre de l'initiative prise en faveur de ces pays, ainsi que de la facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)¹¹. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) vise, de son côté, à coordonner les activités des institutions de développement du système des Nations Unies. Dans ces deux processus, les autorités nationales jouent un rôle moteur dans l'élaboration d'une vaste gamme de

⁹ Résolution A/RES/55/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 20 déc. 2000, http://www.un.org/rio+10/web_pages/resolution/htm.

¹⁰ Voir <http://www.worldbank.org/cdf/>.

¹¹ Voir www.worldbank.org/hipc/ et <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/prgf.htm>.

politiques et programmes en consultation avec les partenaires internationaux et aussi avec les représentants de la société civile. Pour beaucoup de pays en développement, et en particulier pour les pays les moins avancés, la réalisation de l'objectif qui est de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui vit dans une extrême pauvreté dépendra du succès ou de l'échec de l'intégration des politiques dans le cadre de ces deux processus.

15. Un «document de stratégie pour la réduction de la pauvreté» (DSRP) est un document que chaque pays établit en coopération avec la Banque et le FMI et qu'il met à jour chaque année. Il présente les moyens envisagés pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté par des programmes triennaux d'ajustement économique englobant les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales¹². En outre, le DSRP indique les besoins associés de financement extérieur et les principales sources de ce financement. En février 2001, près d'une trentaine de pays (28) avaient établi des DSRP provisoires, qui ont permis le démarrage de programmes d'allègement de la dette, et trois avaient déjà produit des DSRP à part entière¹³. Six principes fondamentaux déterminent l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies. Celles-ci doivent être:

- pilotées par le pays, avec une large participation de la société civile et du secteur privé à tous les stades du processus;
- axées sur les résultats, priorité étant donnée aux résultats qui bénéficieront aux pauvres;
- globales, en ce sens qu'elles doivent tenir compte des multiples facettes de la pauvreté, tout en fixant des priorités, afin que la mise en œuvre soit faisable sur le plan budgétaire et institutionnel;
- coordonnées avec les partenaires (bilatéraux, multilatéraux, non gouvernementaux);
- fondées sur une approche à long terme de la lutte contre la pauvreté.

16. Trois étapes sont envisagées pour l'élaboration des DSRP:

- acquérir une parfaite connaissance de la pauvreté et de ses causes en commençant par déterminer qui sont les pauvres, où ils vivent et quels sont les principaux obstacles qui les empêchent d'échapper à leur condition. Il s'agit d'appréhender les multiples aspects de la pauvreté (bas revenu, problèmes de santé, manque d'instruction, inégalités entre hommes et femmes, insécurité, manque de pouvoir, etc.);
- choisir la panoplie d'actions publiques qui auront le plus fort impact sur la pauvreté. Une solide connaissance de la nature et des causes de la pauvreté est nécessaire pour choisir et hiérarchiser les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales à mettre œuvre en fonction de l'impact qu'elles devraient avoir sur la réalisation des objectifs que s'est fixés le pays en matière de réduction de la pauvreté;

¹² Voir le document GB.279/ESP/1, dernier rapport en date sur les relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods.

¹³ Voir <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/overview.htm> et <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>.

- choisir des indicateurs de résultats et suivre leur évolution. Un cadre approprié pour le choix et le suivi de ces indicateurs est nécessaire pour évaluer l'effet des politiques et programmes et les ajuster si besoin est.
17. A la suite de discussions avec la Banque mondiale, le BIT a lancé un programme pilote de coopération avec les gouvernements et les partenaires sociaux du Cambodge, du Honduras, du Mali, du Népal et de la République-Unie de Tanzanie pour favoriser l'intégration du travail décent dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et faciliter les consultations tripartites à ce sujet. Dans une première phase, les experts dont dispose le BIT dans les régions et dans les zones ont examiné les DSRP provisoires des différents pays. Au cours d'une deuxième phase, le BIT présentera, avec l'appui du gouvernement et des partenaires sociaux, une analyse du rôle de l'emploi et du travail décent dans la lutte contre la pauvreté et organisera – en étroite coopération avec la Banque mondiale – une réunion tripartite pour examiner le DSRP et la contribution du BIT. Ce travail mobilisera différentes compétences du BIT, en fonction des priorités du pays intéressé. L'objectif général est de veiller à ce que le travail décent soit intégré dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté des cinq pays pilotes et d'en tirer des enseignements qui seront communiqués à tous les autres pays qui participent au processus.
18. Une initiative connexe du BIT concerne la concrétisation du concept de travail décent. Il s'agit d'avoir une vision globale des problèmes à régler et des options possibles pour l'intégration de l'emploi, de la protection sociale, des normes du travail et du dialogue social dans les stratégies nationales de développement. Des programmes pilotes ont été lancés avec le Danemark, Panama et les Philippines.

III. Relations entre la mondialisation, la croissance économique et la réduction de la pauvreté

19. Les discussions actuelles sur la composition et l'échelonnement des politiques nationales de réduction de la pauvreté s'inscrivent dans le cadre du débat en cours concernant l'impact de la croissance économique sur la condition des pauvres, la question étant en particulier de savoir si, et dans quelle mesure, la libéralisation des marchés intérieurs et l'ouverture vers l'extérieur favorisent une croissance qui profite aux plus pauvres. Le programme de recherche soumis à la dernière réunion du groupe de travail vise à réunir à ce sujet des données empiriques qui pourront être examinées à de futures réunions¹⁴.
20. Au cours des dix dernières années, le pourcentage de la population mondiale vivant dans une extrême pauvreté dans les pays en développement est tombé d'environ 28 à 24 pour cent, mais le nombre absolu est resté constant (environ 1,2 milliard) et a même eu tendance à augmenter après 1996. Réduire de moitié ce pourcentage est un énorme défi, d'autant qu'au cours des vingt-cinq prochaines années la population mondiale devrait, selon les projections, augmenter de 2 milliards d'habitants, dont 97 pour cent dans les pays en développement. Le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue a diminué en Asie de l'Est, notamment en Chine, où les politiques de libéralisation des marchés intérieurs et d'ouverture à la concurrence internationale se sont accompagnées de taux de croissance élevés, mais il s'est accru d'un tiers en Afrique où 48 pour cent de la population vit dans une pauvreté extrême. Cela a renforcé la conviction de beaucoup que l'intégration internationale stimule la croissance et que cette croissance fait reculer la pauvreté.

¹⁴ Voir document GB.279/WP/SDG/3.

Toutefois, de plus en plus nombreux sont aussi les signes d'une aggravation des inégalités, tant dans certains pays industrialisés que dans les pays en développement, ce qui pourrait fort bien être lié à l'impact différent des tendances économiques associées à l'intégration internationale sur les différents groupes sociaux. Une baisse du nombre des personnes qui vivent dans une pauvreté absolue n'est pas incompatible avec une aggravation des inégalités: les plus pauvres voient leur situation s'améliorer dans l'absolu, mais l'écart entre leur revenu et le revenu moyen, ou les revenus élevés, continue de se creuser.

21. Les trois quarts des personnes qui vivent dans une pauvreté absolue sont des ruraux, et 60 pour cent des ruraux qui se situent en deçà du seuil de pauvreté sont des femmes¹⁵. C'est toujours parmi les salariés agricoles que la pauvreté est la plus répandue et la plus aiguë, ce qui tient essentiellement au caractère saisonnier de leur activité et à leur faible rémunération. Dans les pays en développement, une grande partie de l'emploi agricole est assurée par les petites exploitations et les exploitations marginales ainsi que par l'emploi salarié occasionnel. Dans beaucoup de pays, par exemple l'Inde et le Brésil, la proportion de ménages ruraux salariés est en augmentation (près de 40 pour cent au début des années quatre-vingt-dix), et c'est le pourcentage de ménages ayant une femme à leur tête qui augmente le plus vite. Le travail occasionnel effectué par les agriculteurs marginaux accroît ce chiffre de moitié au moins, soit un total de 60 pour cent. Le recul de la pauvreté en milieu rural dépend principalement du taux et du mode de croissance de l'agriculture et souvent aussi des progrès de la réforme agraire.
22. Les opinions divergent beaucoup quant à la relation entre la croissance et la réduction de la pauvreté. De l'avis de la plupart des gens, une croissance durable est nécessaire pour faire reculer la pauvreté, mais encore faut-il que cette croissance soit équitable et améliore le sort des catégories les plus pauvres, ce qui dépend en grande partie de la politique et du cadre institutionnel du pays considéré. Une croissance rapide dans des pays où les inégalités sont très marquées profitera avant tout aux plus riches, tandis qu'une croissance plus modeste dans un pays plus égalitaire peut avoir un impact réel sur le sort des plus pauvres. Comme le souligne la Banque mondiale dans une étude récente, les inégalités entre hommes et femmes freinent la croissance et rendent les politiques moins efficaces, tandis que l'égalité entre les sexes favorise le développement¹⁶. Dans beaucoup de pays, les peuples indigènes sont parmi les plus pauvres. L'impact différent de la croissance en milieu rural et en milieu urbain est un aspect important de la relation entre performance économique et réduction de la pauvreté.
23. Une dimension nouvelle de plus en plus importante du débat sur la croissance concerne la relation entre les aspects sociaux, économiques et écologiques du développement durable. A l'avenir, il sera de plus en plus important de veiller à ce que la réduction de la pauvreté aille de pair avec le développement durable de la production et de l'emploi dans le cadre de politiques de développement intégré. Le PNUD y a contribué en affinant la notion de subsistance durable qui figurait à l'origine dans la Déclaration de Copenhague et qui a ensuite fait l'objet de réunions d'une équipe spéciale du CAC, dirigée par le BIT¹⁷. Un certain nombre de moyens, activités, droits et ressources non seulement naturelles et biologiques, mais aussi sociales, humaines et physiques, sont nécessaires à la subsistance. Celle-ci ne peut être durable que si certains facteurs sont réunis: capacité de faire face aux

¹⁵ Voir Fonds international de développement agricole: *Rapport sur la pauvreté rurale 2001* et autres publications.

¹⁶ Banque mondiale: *Engendering development: Enhancing development through attention to gender* (2000).

¹⁷ Voir document GB.270/ESP/1/1.

chocs et aux contraintes; efficacité économique; intégrité écologique; équité sociale¹⁸. Il existe donc d'importantes synergies potentielles entre le travail décent et les moyens de subsistance durables, ainsi que le fait apparaître le résultat de diverses activités sectorielles du BIT, notamment le récent rapport pour la Réunion tripartite sur le développement agricole durable¹⁹.

24. Un cadre de développement intégré associant croissance et lutte contre la pauvreté présente donc de multiples facettes. Les politiques destinées à combattre la pauvreté doivent aussi être envisagées dans le contexte des politiques mises en place pour libéraliser les marchés intérieurs et les ouvrir à la concurrence internationale. Outre les objectifs internationaux de développement (par exemple remédier aux problèmes de santé et au manque d'instruction), les gouvernements attachent une haute priorité aux moyens de donner une assise solide aux marchés: cadre juridique approprié, institutions financières favorisant l'épargne et l'investissement, finances publiques saines, administration efficace et responsable, etc. Le calendrier, l'échelonnement et la portée des mesures visant à stimuler l'intégration internationale des économies nationales ne sauraient manquer d'avoir aussi beaucoup d'influence sur le taux de croissance et sur son impact sur le sort des plus pauvres. Il est largement admis que le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel opèrent les marchés du travail est l'un des facteurs qui détermine l'impact de la croissance sur l'emploi et sur les possibilités de revenus des pauvres. Cela exige de l'OIT qu'elle donne du travail décent une définition solide en vue de son inclusion dans les stratégies destinées à favoriser la croissance pour faire reculer la pauvreté, le but étant que la mondialisation profite à tout le monde.

IV. Rôle de l'OIT dans la lutte contre la pauvreté

25. Comme la pauvreté, la notion de travail décent a de multiples facettes. Par travail décent, il faut entendre un travail qui répond, dans une mesure raisonnable, aux attentes de l'intéressé (conditions de travail, rémunération) et à celles de la collectivité (qualité du produit). Dans son rapport à la session de 1999 de la Conférence internationale du Travail²⁰, le Directeur général a proposé que l'OIT se donne pour but fondamental que chacun, homme ou femme, puisse accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. La notion de travail décent, même si elle s'applique aussi aux travailleurs qui ne sont pas pauvres, a un rapport direct avec le débat sur la réduction de la pauvreté. Selon les estimations présentées dans le *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001*, les personnes en situation de pauvreté absolue (1,2 milliard d'êtres humains) vivent presque entièrement des revenus des 500 millions de travailleurs que l'on compte parmi elles²¹. On ne peut certes pas parler de travail décent dans le cas de ces travailleurs, pas plus que l'on ne peut raisonnablement parler de travail décent dans le

¹⁸ Voir Naresh Singh et Jonathan Gilman: *Employment and natural resources management: A livelihoods approach to poverty reduction*, PNUD/SEPED, document de Conférence n° 5.

¹⁹ Voir BIT: *L'agriculture durable dans une économie mondialisée*, rapport pour la Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée, Genève, 2000. Voir aussi document GB.280/STM/3/1.

²⁰ *Un travail décent*, rapport du Directeur général à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail, 1999 (<http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc87/rep-i.htm>).

²¹ Voir document GB.280/ESP/4/1 (<http://www.ilo.org/public/french/reim/standards/gb/docs/gb280/pdf/esp-4-1.pdf>).

cas des 500 millions de personnes qui sont au chômage ou sous-employées ou qui gagnent rarement de quoi mettre leurs familles à l'abri du besoin. Autrement dit, un nombre considérable de personnes, qui représentent environ le tiers de la population active mondiale et qui vivent essentiellement dans les pays en développement et les pays en transition, sont acculées à la pauvreté et incapables de subvenir aux besoins de leurs familles, faute d'avoir un travail décent.

- 26.** Pour intégrer le travail décent dans les politiques de réduction de la pauvreté, il faut tenir compte les quatre grands éléments, d'ailleurs liés les uns aux autres:
- emploi;
 - normes et principes et droits fondamentaux au travail;
 - protection sociale;
 - dialogue social.
- 27.** Pour faire reculer la pauvreté, il faudra, dans l'immédiat, prendre une série de mesures propres à promouvoir l'emploi productif et la protection sociale, mais cela ne sera possible que si les droits sont respectés et si les intéressés sont dûment représentés. Pour tirer parti des synergies potentielles entre ces différentes dimensions du travail décent, il faudra promouvoir un cadre institutionnel qui permette aux femmes et aux hommes d'accroître et d'exploiter leurs capacités par le travail.
- 28.** La plupart des activités du BIT contribuent directement ou indirectement à la réduction de la pauvreté. Aux fins de la synthèse qui a été demandée par le groupe de travail, ces activités peuvent être classées sous les trois rubriques suivantes: recherche, analyse et sensibilisation; élaboration de normes et suivi de leur application; appui à des projets. Cette classification est un peu artificielle vu que ces trois formes d'action sont en réalité étroitement liées les unes aux autres. Les recherches débouchent souvent sur des projets ou sur l'élaboration de normes; les connaissances acquises grâce au suivi de l'application des normes ainsi qu'aux projets alimentent la recherche; la promotion des normes prend souvent la forme d'activités consultatives et de projets destinés à renforcer les capacités. Toutefois, cette classification des moyens d'action dont dispose l'OIT peut aider à déterminer de quelle manière elle peut mettre ses compétences au service des Membres qui souhaitent intégrer le travail décent dans des stratégies de réduction de la pauvreté.
- 29.** Ces trois catégories d'activités ont pour point commun que le BIT s'attache à catalyser l'action des mandants tripartites par l'échange de données d'expérience, d'informations et d'analyses et, dans la mesure du possible, en appuyant la mise en œuvre de politiques et programmes destinés à accroître et améliorer les possibilités de travail décent et atteindre ainsi les objectifs fixés pour la lutte contre la pauvreté. Il s'agit avant tout de créer un cadre institutionnel qui permette aux travailleuses et travailleurs d'exploiter et d'améliorer leur capacité de gagner décemment leur vie afin de subvenir aux besoins de leurs familles et de leurs collectivités. L'OIT a pour responsabilité particulière de concevoir et de défendre des stratégies de réduction de la pauvreté qui garantissent que le travail est pour chacun le principal moyen d'assurer sa subsistance et celle de sa famille, et de pourvoir aux besoins de ceux qui en sont incapables.
- 30.** Les activités entreprises par le BIT pour les programmes de lutte contre la pauvreté mentionnés en annexe ont mobilisé un soutien financier important: en 1999-2000, les approbations ont avoisiné les 150 millions de dollars, soit environ les deux tiers des approbations extrabudgétaires. Ces activités consistent, entre autres, à réunir des données et à analyser l'évolution mondiale de l'emploi et des marchés du travail et à établir des

rapports plus spécialisés sur l'impact de telle ou telle politique sur la pauvreté et les groupes vulnérables. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée en 1998, la relation entre les normes et le développement est systématiquement prise en compte. L'action entreprise pour l'élimination des pires formes de travail des enfants permet par ailleurs aux mandants de lancer toutes sortes d'activités en faveur d'un groupe cible clé, à savoir les familles de travailleurs pauvres. Toute une gamme de services est offerte aux mandants dans le cadre de différents programmes – par exemple, développement des micro-entreprises et des petites entreprises, investissements à forte intensité d'emploi, microfinancement, protection sociale – et de programmes spéciaux visant à améliorer la sécurité des groupes exclus. L'annexe donne des exemples, et non une liste exhaustive, des multiples activités entreprises par les différents départements et programmes focaux du siège ainsi que par les bureaux régionaux et par les équipes consultatives multidisciplinaires dans différentes parties du monde, activités dans lesquelles on s'attache aussi à tenir compte systématiquement des questions d'égalité entre hommes et femmes²².

V. Le travail décent en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté: questions suggérées pour la discussion

31. Selon des estimations qui restent à affiner, le tiers environ de la population active mondiale ne peut pas compter sur un travail décent, et ce sont ces personnes qui pourvoient pour l'essentiel aux besoins des quelque trois milliards d'individus qui vivent avec moins de 2 dollars par jour, principalement dans les pays en développement et dans certains pays en transition. L'OIT a pour responsabilité particulière de concevoir et de défendre des stratégies qui garantissent que le travail est pour chacun le principal moyen d'assurer sa subsistance et celle de sa famille, et de pourvoir aux besoins de ceux qui en sont incapables, dans le cadre des activités que doit entreprendre la communauté internationale pour réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans une extrême pauvreté.
32. Il est rare de nos jours qu'une réunion internationale ait lieu sans que des voix s'élèvent au sujet des dangers de la mondialisation sous sa forme actuelle. Certes, elle peut beaucoup contribuer à améliorer le niveau de vie – y compris celui des plus pauvres –, mais elle est aussi associée à une aggravation de la fracture sociale qui pourrait finir par menacer à la fois l'intégration économique internationale et le développement social. Beaucoup d'organisations se préoccupent de ces questions, et l'avantage comparatif de l'OIT dans le système multilatéral est qu'elle possède une connaissance sans équivalent du monde du travail et du dialogue social tripartite, ce qui lui donne des compétences particulières en ce qui concerne les cadres institutionnels nécessaires pour promouvoir le travail décent et une croissance propre à faire reculer la pauvreté. Sa réflexion est en fait une réflexion de bon sens: le meilleur moyen d'échapper à la pauvreté est de trouver un travail décent.
33. L'Organisation a des compétences particulières dans certains domaines de la lutte contre la pauvreté. C'est notamment le cas des cadres institutionnels fondés sur les normes et le dialogue social qui sont nécessaires pour que la croissance se solde par une augmentation des possibilités offertes aux plus pauvres. L'échantillon d'activités qui figure en annexe donne à penser que l'approche fondée sur le travail décent pourrait aider la communauté internationale à atteindre ses objectifs en matière de développement. Toutefois, les

²² Voir document GB.277/5/2.

activités menées par l'Organisation pour combattre la pauvreté, en partie parce qu'elles ont été conçues pour répondre à des demandes de ses Membres, ont tendance à être un peu trop compartimentées. La synthèse préliminaire figurant en annexe montre les possibilités d'améliorer la capacité de l'Organisation de gérer sa base de connaissances et de la mettre, de manière cohérente, à la disposition des mandants et des institutions, avec lesquelles elle coopère.

- 34.** Le concept de travail décent offre la possibilité de concevoir une structure d'analyse pouvant être utilisée pour organiser les connaissances de l'Organisation et les axer plus résolument sur la priorité, à savoir la réduction de la pauvreté. Il s'agit de mieux focaliser nos connaissances et services à l'appui des efforts faits par nos mandants et de trouver les moyens d'élargir notre coopération avec les autres institutions. Certaines de ces questions sont traitées dans les propositions de programme et de budget pour 2002-03 qui seront examinées par la Commission du programme, du budget et de l'administration à la présente session du Conseil d'administration²³ ainsi que dans le programme prévu de partenariat entre le BIT et le Département du développement international du Royaume-Uni. Le groupe de travail souhaitera donc peut-être étudier les moyens d'exploiter les possibilités offertes par le concept de travail décent pour la lutte contre la pauvreté et, dans le cadre de sa discussion sur la dimension sociale de la mondialisation, sur les partenariats possibles avec d'autres institutions dans ce domaine.
- 35.** Les perspectives présentées dans ce document à propos des activités du BIT et de leur relation avec celles des autres institutions du système multilatéral suggèrent cinq éléments complémentaires pour l'élaboration d'une stratégie propre à mettre l'approche fondée sur le travail décent au service de la lutte contre la pauvreté.
- Une «cartographie» plus complète des activités du BIT concernant la lutte contre la pauvreté est nécessaire pour que l'on ait une image plus précise des liens entre les activités visant l'emploi, la protection sociale, les normes et le dialogue social.
 - Un travail identique est nécessaire pour permettre au BIT et aux autres institutions de déterminer les liens entre leurs activités en vue de maximiser la contribution de chacun à un cadre intégré.
 - Les recherches qu'il est prévu que le BIT entreprennent sur les politiques intégrées dans le contexte de la mondialisation devraient porter sur les relations entre, d'une part, les processus d'intégration internationale ou régionale et, d'autre part, le travail décent et la lutte contre la pauvreté.
 - Il est nécessaire d'approfondir le concept de travail décent et de montrer sa pertinence face aux problèmes posés par la mondialisation.
 - Le BIT doit tester la valeur opérationnelle de l'approche fondée sur le travail décent, s'agissant de promouvoir des politiques économiques et sociales intégrées propres à favoriser un développement qui fasse reculer la pauvreté.

Genève, le 26 février 2001.

²³ Voir document GB.280/PFA/7.

Annexe

Aperçu des activités menées par le BIT dans le domaine de la pauvreté et du travail décent

Cette annexe donne des exemples, et non une liste exhaustive, des multiples activités entreprises par les différents départements et programmes focaux du siège ainsi que par les bureaux régionaux et par les équipes consultatives multidisciplinaires dans différentes parties du monde, activités dans lesquelles on s'attache aussi à tenir compte systématiquement des questions d'égalité entre hommes et femmes.

1. Recherche, analyse et sensibilisation

1. Si l'on examine la situation sur le plan mondial, le *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001* et le *Rapport sur le travail dans le monde 2000* du BIT font une place privilégiée à la manière dont l'évolution actuelle de l'économie de l'information et de la protection sociale affecte les différentes classes sociales, et notamment les plus défavorisées. Un des chapitres du Rapport sur l'emploi dans le monde traite de la fracture numérique et de la lutte contre la pauvreté. Il aboutit à la conclusion que si les technologies de l'information et de la communication parviennent à stimuler la croissance économique globale, cela permettrait aux personnes démunies de trouver plus facilement un travail rémunéré, d'accéder à l'information, de mieux faire entendre leur voix et de gagner en autonomie; que si l'on exploitait à fond les possibilités offertes par ces technologies, les Etats fonctionneraient de façon plus transparente et les groupes défavorisés pourraient accéder plus facilement à des services sociaux, de santé et d'éducation de meilleure qualité. Les femmes y trouveraient également leur compte (formation, activités rémunérées, plus grande autonomie, etc.). C'est au niveau local que les plus défavorisés ont le plus de chances d'accéder aux technologies de l'information et de la communication. Un des moyens d'améliorer leur situation à cet égard consisterait à renforcer les capacités des ONG et d'autres organismes locaux de développement dans les domaines, par exemple, de la santé, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation de base ou de la nutrition. Le Rapport sur le travail dans le monde insiste sur la nécessité d'étendre les systèmes de protection sociale au secteur informel par le biais de programmes obligatoires et, lorsque de tels programmes ne sont pas encore réalisables, de projets pilotes de microassurance et d'autres initiatives locales. Le *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99: «Employabilité et mondialisation – Le rôle crucial de la formation»* garde toute sa pertinence pour la conception de stratégies de lutte contre la pauvreté faisant appel à la notion de travail décent.
2. Le BIT publie, par ailleurs, une série d'*études thématiques* sur des questions d'intérêt général relatives à la lutte contre la pauvreté, au nombre desquelles figurent, pour s'en tenir aux plus récentes: *Workers without frontiers: The impact of globalization on international migration*, de Peter Stalker; *Sécurité sociale pour la majorité exclue: études de cas dans les pays en développement*, aux éditions Wouter van Ginneken; *Credit unions and the poverty challenge: extending outreach, enhancing sustainability*, aux éditions Bernd Balkenhol; *Learning to change: Skills development among the economically vulnerable and socially excluded in developing countries*, de Paul Bennell, et *Adjustment, employment and missing institutions in Africa: The experience in eastern and southern Africa*, aux éditions Willem van der Geest et Rolph van der Hoeven. Chacune de ces études met l'accent sur tel ou tel problème que peuvent rencontrer les responsables politiques dans leur combat contre la pauvreté.
3. Une publication récente, d'un genre assez différent, puise dans divers travaux à des fins de sensibilisation. Il s'agit d'un module de formation sur l'égalité entre hommes et femmes, la pauvreté et l'emploi, qui s'adresse aux formateurs et qui vise à renforcer les capacités de nombreux acteurs sociaux et organismes de pays en développement et pourrait servir à traiter certains problèmes de développement. La stratégie de l'OIT en matière de lutte contre la discrimination entre les sexes dans l'emploi est décrite dans l'ouvrage de L. Lean Lim intitulé *More and better jobs for women: An action guide*.
4. Le département du BIT chargé de la stratégie en matière d'emploi mène actuellement un programme de recherche consacré en grande partie à l'analyse de l'incidence des politiques

économiques sur le marché du travail et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Plusieurs études ont déjà été publiées, notamment *Poverty and structural adjustment: some remarks on trade-offs between equity and growth*, *Assessing aid and global governance – why poverty and redistribution objectives matter*, *Redistribution matters: growth for poverty reduction. Is a minimum wage an effective tool to promote decent work and reduce poverty?*, et *Trade liberalization and manufacturing employment*¹. Une publication récente de Peter Auer intitulée *Employment revival in Europe* analyse les assez bons résultats obtenus par l’Autriche, le Danemark, l’Irlande et les Pays-Bas, où la croissance économique est forte, stable et équitable, le chômage faible et le niveau de protection sociale élevé.

5. Le département chargé de la stratégie en matière d’emploi, en collaboration avec des experts régionaux de l’OIT et des *fonctionnaires* nationaux, a par ailleurs réalisé ces dernières années une série d’examen par pays de la politique de l’emploi qui constituent une abondante source d’informations sur l’évolution du marché du travail, et notamment des revenus. Il s’est, par exemple, intéressé ces derniers temps au travail décent et à la lutte contre la pauvreté en Thaïlande, au Brésil, au Kenya et au Pakistan. La série d’études par pays sur la dimension sociale de la mondialisation présentée au groupe de travail en novembre 1999 présente également un grand intérêt pour l’examen des relations entre l’intégration économique internationale, la croissance, le travail décent et l’élimination de la pauvreté².
6. En novembre de cette année, le BIT accueillera un forum mondial de l’emploi, dont l’un des objectifs est la mise en place d’une stratégie globale de l’emploi³. Le BIT prépare actuellement un rapport de fond portant sur cette question essentielle: comment assurer une croissance plus soutenue et plus stable susceptible de réduire, voire d’éliminer, le chômage et le sous-emploi. Un des grands thèmes de ce rapport sera la relation entre l’emploi et la pauvreté. Par ailleurs, le Bureau a mis en chantier un rapport sur le secteur informel qui doit faire l’objet d’une discussion générale à la Conférence internationale du Travail de 2002, ainsi qu’en a décidé le Conseil d’administration à sa dernière session⁴. A cette fin, le Bureau va entreprendre une vaste étude sur les possibilités d’application du concept de travail décent au secteur informel et, par conséquent, sur la contribution qu’il peut apporter à la lutte contre la pauvreté⁵.

2. Politique normative et contrôle de l’application des normes

7. Le groupe de travail s’est intéressé lors de sa dernière réunion aux relations entre le développement et les activités promotionnelles menées par l’OIT au titre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail⁶. Aux fins du présent document, on se bornera à noter que, d’après certains travaux théoriques et empiriques, les institutions fondées sur la liberté d’association et le droit de s’organiser et de négocier peuvent jouer un rôle important dans la réalisation d’un consensus sur la stratégie nationale de développement. Le renforcement des garanties juridiques de la liberté d’association pourrait faciliter le règlement des problèmes des micro-entreprises, des petites entreprises et des travailleurs du secteur informel des pays en développement, qui ont souvent beaucoup de mal à défendre leurs intérêts auprès des responsables politiques. Le suivi annuel et les rapports globaux sur les principes et droits fondamentaux au travail, conjugués au renforcement des activités promotionnelles du programme focal, permettront à

¹ Voir la série *Employment Papers* disponible sur les pages Web du département.

² Voir document GB.276/WP/SDL/1.

³ Voir document GB.280/ESP/3.

⁴ Voir document GB.279/3, paragr. 15.

⁵ Voir document GB.277/2/1.

⁶ Voir document GB.279/WP/SDG/2.

l'OIT de mieux comprendre les interactions entre, d'une part, la promotion des normes sur le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination et, d'autre part, le processus de développement. Le programme focal sur la Déclaration a obtenu des crédits extrabudgétaires d'un montant de 9,7 millions de dollars au cours de la période 1999-2000, et ce chiffre devrait progresser au cours de la prochaine période biennale.

8. Le travail des enfants est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté. Sa mise au ban et son élimination progressive dépendent donc en grande partie des mesures de fond prises pour lutter contre la pauvreté et passent par la mise en œuvre d'une stratégie articulée en trois volets: réduction de la pauvreté des familles par la création d'emplois décents pour les adultes, élargissement de l'accès à l'éducation en faveur des enfants – en particulier les filles – et réglementation du marché du travail. Le Programme IPEC, qui ne cesse de se développer, est le plus important programme de l'OIT qui traite directement le problème de la pauvreté. Les responsables du programme s'emploient actuellement à renforcer la prise en compte des questions de pauvreté et de développement dans les programmes par pays en mettant en œuvre une stratégie assortie d'un calendrier d'exécution précis qui vise à prévenir et à éliminer les pires formes de travail des enfants dans les pays participants. L'IPEC est le plus gros programme de l'OIT en matière de pauvreté (plus de 88 millions de dollars de ressources extrabudgétaires approuvées en 1999-2000).
9. Outre les conventions sur les droits fondamentaux dont il est question dans la Déclaration, de nombreuses autres conventions et recommandations revêtent une grande importance pour la lutte contre la pauvreté. Les rapports de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations fournissent ainsi au BIT des informations très utiles pour les activités que celui-ci mène dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines (convention n° 142), la politique de l'emploi (convention n° 122), la sécurité et la santé des travailleurs (convention n° 155), les peuples indigènes et tribaux (convention n° 169), le droit d'association (agriculture) (convention n° 11), les organisations de travailleurs ruraux (convention n° 141) et la fixation des salaires minima (convention n° 131). Compte tenu de l'importance d'une saine gestion des affaires publiques dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, les rapports concernant la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, peuvent apporter une aide précieuse pour la réforme de ce secteur. La recommandation (n° 127) sur les coopératives (pays en voie de développement), 1966, sera révisée lors de la Conférence internationale du Travail de 2001 en vue de l'adoption en 2002 d'une nouvelle norme plus universelle sur les coopératives. Une des principales raisons qui ont conduit le Conseil d'administration à inscrire cette question à l'ordre du jour tient aux possibilités que les coopératives offrent pour lutter contre le chômage et l'exclusion sociale.

3. Services consultatifs et renforcement des capacités

10. Le BIT dispose, à côté de ceux mentionnés plus haut, d'un très large éventail de programmes offrant des services consultatifs et des services en matière de renforcement des capacités et souvent associés à des travaux de recherche sur les aspects du travail décent présentant un intérêt pour la lutte contre la pauvreté. Les programmes décrits dans les paragraphes ci-après sont menés par des experts des bureaux régionaux de l'OIT des équipes consultatives multidisciplinaires et des fonctionnaires d'unités spécialisées situées à Genève.
11. L'OIT axe ses efforts en matière de travail décent sur le développement *des petites entreprises*, notamment dans le secteur informel des pays en développement. Le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED)⁷, qui a bénéficié en 1999-2000 de ressources extrabudgétaires d'un montant de 13,3 millions de dollars, met l'accent sur ce secteur parce qu'il fait vivre la plupart des hommes et des femmes (micro-entreprises et petites entreprises, emploi indépendant et travail à domicile). C'est dans ce secteur que les mesures législatives et réglementaires, ou qui ont trait à la formation, au développement des marchés et au renforcement des organisations, peuvent revêtir la plus grande importance. Grâce à la gestion systématique de ses connaissances en matière de développement des petites entreprises au niveau

⁷ <http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/sed/bds/fit/index.htm>.

mondial, le programme SEED peut établir des priorités, élaborer des projets pilotes novateurs et conseiller les mandants de l'OIT et d'autres partenaires sur les moyens de stimuler l'emploi par le développement des petites entreprises, d'améliorer les conditions de travail dans ces entreprises et leur productivité et d'en faire des partenaires commerciaux plus intéressants pour les grandes entreprises. Ce programme met actuellement au point de nouveaux outils d'utilité pratique permettant aux entreprises de devenir plus compétitives en améliorant la qualité des emplois, l'accent étant mis dans un premier temps sur les conditions de travail et sur la protection sociale.

12. Souvent, les instances de réglementation et les institutions ne se préoccupent pas des inégalités entre les sexes, quand elles ne les aggravent pas de manière involontaire. L'unité WEDGE (Women Entrepreneurship Development and Gender in Enterprise)⁸ du programme SEED aide les Etats à mettre en place pour les petites entreprises un cadre juridique et réglementaire soucieux d'équilibre entre les sexes et assurant aux hommes et aux femmes un égal accès au crédit, à la formation, aux réseaux interentreprises et à d'autres ressources très utiles pour celles et ceux qui possèdent ou gèrent une petite entreprise.
13. Autre outil très important pour améliorer l'emploi sur les plans quantitatif et qualitatif et assurer un revenu aux plus pauvres: le *microfinancement*. Pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, il faut lever certains obstacles, comme l'insuffisance et l'irrégularité des revenus, l'accès limité au crédit, à l'information et aux marchés, le sentiment d'impuissance, le fait de ne pas être maître de sa propre existence et de ne pas pouvoir faire entendre sa voix. Le microfinancement permet de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de différentes manières, et notamment en augmentant le niveau de revenu (crédit et création d'activités rémunérées), en réduisant les fluctuations de revenus (épargne et assurance) et en favorisant l'autonomie (formation en groupe et organisations d'entraide).
14. Au sein du BIT, la question du microfinancement relève de la compétence du programme «Finance et solidarité»⁹, qui, en tenant compte des forces du marché, œuvre en faveur de la justice sociale et du travail décent. Ce programme participe à la campagne du Sommet du microcrédit, au groupe consultatif d'assurance aux plus pauvres et au groupe de travail des bailleurs de fonds intéressés par le développement du secteur financier. Doté de 4,7 millions de dollars de ressources extrabudgétaires pour la période 1999-2000, il a pour vocation:
 - d'étudier, par exemple, l'incidence des politiques financières sur les personnes défavorisées et recommander des mesures propres à améliorer la situation de ces dernières;
 - de lier allègement de la dette et lutte contre la pauvreté (échange dette/travail);
 - de faire concurrence aux prêteurs, libérant ainsi les travailleurs en situation de servitude pour dettes;
 - de lier les transferts de fonds des travailleurs migrants à des investissements créateurs d'emplois dans le pays d'origine;
 - d'encourager les coopératives d'épargne et de crédit et les mécanismes mutualistes communautaires semblables.
15. Le *Programme d'investissements à forte intensité d'emploi*¹⁰ de l'OIT est chargé d'élaborer des politiques cohérentes conjuguant investissements destinés à répondre aux besoins des plus démunis et mesures sociales¹¹. Ce programme a bénéficié d'un important appui extrabudgétaire, et les

⁸ <http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/sed/publ/pkantor.htm>.

⁹ <http://www.ilo.org/socialfinance>.

¹⁰ <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/eiip/index.htm>.

¹¹ Voir BIT, 2000: Investissement à haute intensité de main-d'œuvre dans l'infrastructure: des emplois pour construire la société.

approbations de projets liés aux questions de pauvreté ont atteint 14,9 millions de dollars au cours de la période 1999-2000. Le but est de parvenir à une réduction durable de la pauvreté par la création d'emplois viables, l'accent étant mis sur l'investissement, la mise au point de systèmes de transfert de technologies appropriées, le développement du secteur privé, l'élaboration de normes du travail adaptées et le développement communautaire au moyen de la planification de l'accès aux technologies. Les programmes d'investissement à forte intensité d'emplois sont un élément clé du Programme focal du BIT sur la réponse aux crises et la reconstruction¹². Parmi les principales activités liées au développement des technologies, on peut citer la planification locale (avec des outils tels que l'IRAP (Integrated Rural Accessibility Planning)), l'adjudication communautaire, l'utilisation de techniques à forte intensité de main-d'œuvre, la sous-traitance à petite échelle (renforcement des capacités des entrepreneurs, des consultants, des organismes de sous-traitance ou des clients) et les programmes sectoriels (routes, alimentation en eau, amélioration du milieu urbain, etc.). Le programme ASIST (Appui consultatif, services d'information et formation)¹³ vise à faire mieux connaître, par l'intermédiaire des bureaux de Bangkok, d'Harare et de Nairobi, les méthodes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre, en proposant un appui, des informations et une formation aux responsables de projets, aux consultants, aux décideurs, aux donateurs, aux établissements de formation, aux universités et aux autres personnes intéressées par la promotion et l'utilisation de ces méthodes.

16. En Fédération de Russie et dans certains autres pays en transition, les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'OIT ont élaboré des programmes de *restructuration des entreprises* visant à prévenir les licenciements collectifs et à traiter les conséquences des réductions d'effectifs. Dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté menée par plusieurs institutions au bénéfice de ce pays, le BIT a financé un programme de restructuration des entreprises conforme à l'intérêt de la collectivité. Ce programme est également mis en œuvre au Bélarus et en Géorgie.
17. Le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, en collaboration avec le PNUD, met actuellement en œuvre avec les gouvernements et les partenaires sociaux un programme de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois appelé *Des emplois pour l'Afrique*, dans le cadre du suivi de la Déclaration de Copenhague de mars 1995¹⁴. Ce programme a été lancé en 1997 dans dix pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Mali, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Zambie et Zimbabwe). Il a été depuis étendu à sept autres pays (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Ghana, Kenya, Namibie et République-Unie de Tanzanie). Il repose sur une stratégie de réorientation de la politique macroéconomique par l'investissement visant à stimuler l'emploi pour réduire la pauvreté. Il complète et renforce les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les cadres de développement intégré de la Banque mondiale et du FMI, et met à profit les ressources de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour traiter, de manière cohérente, les problèmes liés à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté en Afrique. L'objectif premier est de mettre en œuvre des mesures se renforçant mutuellement pour combattre la pauvreté par la création d'emplois. Les moyens utilisés sont les suivants:
 - élaboration d'un cadre conceptuel pour des politiques de croissance axées sur l'investissement qui favorisent l'emploi et réduisent la pauvreté;
 - identification des instruments politiques et des systèmes opérationnels (exemple d'instrument politique: les études sur l'incidence des investissements en matière d'emploi et de pauvreté; exemple de système opérationnel: les groupes d'influence nationaux agissant pour réorienter les politiques d'investissement dans un sens plus favorable aux pauvres, à l'emploi et à la croissance);

¹² <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/crisis/index.htm>.

¹³ <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/eiip/asist/index.htm>.

¹⁴ Voir *Des emplois pour l'Afrique: Cadre d'action en faveur d'une stratégie de croissance à forte intensité d'emplois*. Rapport du Programme OIT/PNUD sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. BIT, Genève, août 1997.

- conception d'un programme d'ensemble à l'échelon régional pour soutenir la création d'emplois à l'échelon national.
18. A court terme, le programme *Des emplois pour l'Afrique* a pour but d'aider les institutions et les réseaux nationaux et régionaux africains à étudier, concevoir et défendre des politiques de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois. A long terme, l'objectif est de renforcer, à l'échelon sous-régional et régional, les capacités d'élaborer et d'adopter des stratégies d'emploi pour réduire la pauvreté à l'aide de politiques macroéconomiques axées sur l'investissement, ciblées explicitement sur les catégories les plus pauvres de la population et compatibles sur les plans microéconomique, sectoriel et macroéconomique. Le programme *Des emplois pour l'Afrique*, auquel 4,6 millions de dollars ont été affectés sur des fonds extrabudgétaires en 1999-2000, constitue une base solide pour que le principe du travail décent défendu par l'OIT soit incorporé au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), processus dans lequel la plupart des pays africains sont aujourd'hui fortement engagés. De plus, le programme suscite un intérêt considérable dans la mesure où son incorporation aux CSLP nationaux pourrait inciter les donateurs bilatéraux et multilatéraux à accroître substantiellement leur apport financier.
19. Lors de sa session de mars 1999, le Conseil d'administration a reçu un rapport complet sur la réponse de l'OIT à la crise financière asiatique. Ce rapport résume les diverses actions entreprises dans le domaine de la protection sociale, de la création d'emplois et du développement des entreprises, du dialogue social et des normes sociales, actions qui s'accompagnent souvent d'une collaboration avec d'autres organisations¹⁵. Depuis lors, le Bureau régional de l'OIT pour *l'Asie et le Pacifique* a renforcé son partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAD) à propos de la nouvelle politique de celle-ci en matière de lutte contre la pauvreté; le Bureau a ainsi présenté trois communications au Forum sur la pauvreté que la BAD a organisé en février 2001¹⁶.
20. Dans les *Amériques*, le bureau régional de l'OIT mène actuellement diverses activités de lutte contre la pauvreté, notamment: 1) au Mexique, un projet en coopération avec le ministère du Travail et le Conseil national du Programme international pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes, projet qui a pour but d'améliorer la situation des travailleuses du secteur informel; 2) en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Pérou et au Venezuela, dans le cadre du programme STEP, diverses études sur des microprogrammes d'assurance maladie. Devant les ravages causés par l'ouragan Mitch en Amérique centrale, l'OIT a apporté une aide à l'échelon national et local, destinée en particulier aux femmes, au moyen de travaux d'infrastructure faisant appel à une main-d'œuvre nombreuse et du développement des petites entreprises et des micro-entreprises. Ainsi, le projet PROMICRO apporte un soutien à plus d'une centaine de programmes destinés aux micro-entreprises d'Amérique centrale. Son but est d'améliorer la qualité de l'emploi sur le plan de la productivité, du revenu et des conditions de travail, et donc la qualité de vie des travailleurs indépendants et des micro-entrepreneurs du secteur informel. L'un des résultats les plus importants de cette activité d'assistance technique a été la création du COCEMI (Comité centro-américain de micro-entrepreneurs), organisation d'échelon sous-régional formée par des associations de micro-entreprises et qui, dans certains pays, s'est révélée capable d'influencer les programmes nationaux et de donner son avis sur les politiques concernant son secteur. On peut encore citer deux programmes connexes: DIPLOMADO, qui a assuré la formation d'environ 600 agents de promotion, agents de crédit et consultants travaillant dans le secteur des micro-entreprises, et SI-PROMICRO, qui offre des services de renseignement à plus de 3 900 clients de micro-entreprises et petites entreprises.
- 21 Un projet de recherche pour l'amélioration de la stabilité de l'emploi en Argentine, au Panama et au Pérou étudie actuellement les réformes de la législation du travail qui ont causé un accroissement de la précarité et de l'instabilité. Ces réformes ont réduit les coûts d'embauche, mais le nombre des

¹⁵ Voir document GB.274/4/3.

¹⁶ *Poverty alleviation, employment and the labour market: Lessons from the Asian experience*, par Riswanul Islam; *Social protection policy and governance: The ILO experience*, par Anne Drouin; *Micro-Insurance: Extending health insurance to the excluded*, par David Dror et Christian Jacquier. Ces textes sont disponibles sur <http://www.adb.org/Poverty/Forum/papers.htm>.

travailleurs sous contrat temporaire ou dépourvus de contrat en bonne et due forme s'est accru. Cette évolution est source d'inquiétude, car elle risque, à moyen et long terme, de réduire la productivité, dans la mesure où l'accès des travailleurs à la formation se trouve amoindri et où les employeurs ne sont pas incités à investir pour améliorer les connaissances et les qualifications de la main-d'œuvre. La divulgation des résultats de la recherche a pour but de stimuler le débat tripartite sur les moyens de créer des emplois permanents assortis d'une protection sociale, tout en renforçant la compétitivité de l'entreprise, et, si possible, de mettre en route un processus de négociation à cet effet. Dans les pays andins, l'OIT a réalisé des études de cas, a organisé des séminaires et a été consultée directement par des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs sur les effets de différentes politiques macroéconomiques sur l'emploi. Les activités de recherche ont consisté principalement à étudier la performance de l'emploi et à élaborer des prévisions concernant les futures zones de croissance. Les services de consultation ont été l'occasion de défendre les réformes de la législation du travail qui ont pour but d'améliorer les perspectives du travail décent. Dans toute la région, il existe un consensus solide, parmi les mandats de l'OIT, sur le rôle essentiel de la formation. C'est pourquoi, dans le cadre du programme CINTERFOR, une enquête approfondie a été menée sur les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle de la région, dans le but d'encourager une coopération horizontale plus étroite entre les pays concernés. Cette coopération peut consister, par exemple, à instaurer la reconnaissance des certificats pour faciliter la mobilité des travailleurs, à réformer les établissements nationaux de formation professionnelle et à assurer la liaison entre les établissements de formation et les entreprises. En outre, un programme financé par la Banque interaméricaine de développement assure une formation destinée aux femmes qui se trouvent à la tête d'un ménage pauvre.

22. Le Service des *coopératives* du BIT dirige actuellement le Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif (INDISCO). L'objectif de ce programme est de mettre en évidence des modèles viables de développement participatif des peuples indigènes au moyen de projets pilotes spécifiques à chaque pays et de la divulgation des politiques ayant fait la preuve de leur efficacité en matière d'amélioration des politiques. Ces projets pilotes ont été mis en œuvre dans les pays suivants: Belize, Cameroun, Inde, République démocratique populaire lao, Namibie, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Viet Nam. En aidant les coopératives et les organisations d'entraide des peuples indigènes et tribaux à planifier et à gérer des activités de développement, ces projets ont permis d'établir des partenariats pratiques dans le domaine du développement durable. Plutôt que de fournir des projets «clé en main» aux peuples indigènes et aux gouvernements, le programme INDISCO consiste à soutenir l'application de modèles spécifiques aux pays concernés et l'utilisation de l'expérience acquise par ces pays, améliorant ainsi la viabilité des programmes propres aux gouvernements et aux peuples indigènes. La méthode employée a été axée sur la sensibilisation et la discussion, à partir d'une expérience concrète, ainsi que des succès et des échecs rencontrés. En tant que programme de l'OIT, INDISCO présente l'avantage particulier de servir d'intermédiaire entre la base et l'expérience acquise sur le terrain, d'une part, et les organismes gouvernementaux de coordination et leurs activités de planification à long terme à l'échelon national, d'autre part. Les problèmes rencontrés au cours de la première phase du programme s'articulent autour de cinq thèmes majeurs: les menaces qui pèsent sur les économies de subsistance, les déplacements de population, la dégradation de l'environnement, les femmes des peuples indigènes et tribaux et les coopératives. Les ressources extrabudgétaires approuvées pour l'ensemble des programmes du Service des coopératives se montaient à 4,5 millions de dollars pour la période 1999-2000¹⁷.
23. Selon l'état de développement de chaque pays, les systèmes nationaux de *protection sociale* représentent entre 5 et 30 pour cent du PIB. Ces transferts sociaux ont une incidence déterminante sur la répartition du revenu, le niveau et l'organisation de la production et les coûts de celle-ci, le budget de l'Etat, le niveau et la composition de la demande globale, et, par conséquent, sur le comportement économique des contributeurs et des bénéficiaires, ainsi que sur le développement économique et social lui-même. Les activités du Service du financement, de l'actuariat et des

¹⁷ Voir les pages INDISCO sur le site Internet du Service des coopératives du BIT. Ce site donne également des renseignements sur des programmes connexes à la lutte contre la pauvreté et qui portent sur la réforme des coopératives et le développement des ressources humaines.

statistiques du Département de la sécurité sociale du BIT (SOC/FAS) ont pour but d'améliorer la gestion financière et fiscale des systèmes de protection sociale. Les prestations sociales sont un instrument politique essentiel pour soulager la pauvreté déclarée, d'une part, et pour prévenir cette pauvreté, d'autre part. SOC/FAS a mis sur pied trois activités majeures: les examens des dépenses sociales et de leur rendement, la budgétisation sociale ainsi qu'une initiative de formation aux méthodes quantitatives. Ces activités visent à la stabilisation et au développement des systèmes de sécurité sociale par l'amélioration de leur gestion¹⁸.

24. Les examens *des dépenses sociales et de leur rendement* (SPERS – *Social expenditure and performance reviews*) ont pour but d'aider les pays à veiller à ce que leur système de protection sociale joue le rôle qui est le sien. Cet objectif passe par la collecte d'informations complètes et requiert une méthodologie et des moyens pour interpréter ces informations quant à l'efficacité et à l'effectivité de la couverture assurée par les systèmes nationaux de protection sociale. En coopération étroite avec le réseau pour la protection sociale de la Banque mondiale, SOC/FAS travaille actuellement à mettre au point la méthodologie des examens des dépenses de protection sociale et de leur rendement, qui sera appliquée dans différents pays choisis au préalable durant la période 2000-01. Ces examens sont prévus, entre autres, pour les pays suivants: Afrique du Sud, Luxembourg, Népal, Panama, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande. Ils devraient permettre: 1) d'identifier la portée de la protection sociale en termes de risques et de besoins couverts ainsi que les déficiences en matière de couverture; 2) de déterminer les coûts en termes de dépenses annuelles et du point de vue du financement; 3) d'étudier le rendement effectif des systèmes de protection sociale existants. Il s'agit notamment d'identifier les groupes vulnérables qui ne sont pas couverts ou dont la couverture est insuffisante pour atténuer leur pauvreté ou pour prévenir celle-ci. Le rendement de ces systèmes (entre autres du point de vue de la lutte contre la pauvreté) sera mesuré à l'aide d'un ensemble d'indicateurs spécialement conçus à cet effet. Dans la perspective de l'incorporation aux CSLP du principe du travail décent défendu par l'OIT, les examens des dépenses sociales et de leur rendement constitueront un apport au domaine de la protection sociale.
25. La *budgétisation sociale* est l'un des instruments les plus utiles de la gestion quantitative des systèmes nationaux de protection sociale. Elaborée sur la base des SPERS, la budgétisation sociale permet de vérifier la faisabilité économique, financière et fiscale de toutes les mesures de politique sociale prises à l'échelon national. Les moyens utilisés sont des prévisions à moyen terme et des simulations sur les dépenses et les recettes de la sécurité sociale à partir de différentes hypothèses concernant, par exemple, l'évolution de l'économie, de la population ou de la législation. La budgétisation sociale joue donc un rôle crucial pour améliorer l'établissement global du budget de l'Etat; elle se situe à l'intersection, de plus en plus délicate, de la politique sociale et de la planification financière nationale, et elle est à même d'exercer une influence majeure sur la prévention et la réduction de la pauvreté. En vue d'aider les gouvernements, notamment ceux des pays en développement, à se doter de cet instrument et à l'utiliser, l'OIT et l'Université de Maastricht se sont associées pour mettre sur pied un mastère de financement de la protection sociale (QUA-TRAIN). Ce programme a pour but de donner une formation approfondie de spécialistes de la gestion financière et de la planification à long terme de la protection sociale, ce qui inclut l'élaboration et l'évaluation des politiques sociales. Les études, d'une durée d'un an, sont destinées principalement à des fonctionnaires en milieu de carrière appartenant aux organismes publics de protection sociale, en premier lieu ceux des pays en développement et des pays en transition.
26. Le Programme focal sur la *sécurité socio-économique*¹⁹ part de l'idée selon laquelle une sécurité de base pour tous est essentielle à la justice sociale. Selon cette idée, une telle sécurité est compatible avec le dynamisme économique des sociétés et avec l'impératif du développement durable. La sécurité de base passe par des politiques et des institutions qui permettent à chacun d'accéder aux services de santé et à une scolarisation décente, ainsi que de satisfaire ses besoins vitaux, afin d'utiliser au mieux ses capacités. Le programme a pour objectif de contribuer à l'élaboration de

¹⁸ Voir la page Internet de SOC/FAS.

¹⁹ Voir la page Internet consacrée à ce programme sur le site du BIT – secteur de la protection sociale (<http://www.ilo.org/public/english/protection/ses/index.htm>).

bases de connaissances et de cadres politiques rationnels, contribuant ainsi à l'instauration d'une société juste qui assure à tous une sécurité fondée sur le travail. Fondamentalement, le programme vise à identifier les politiques et les institutions qui assurent une sécurité sociale et économique à une part grandissante de la population mondiale. Le programme s'attachera tout particulièrement aux moyens de donner aussi effectivement que possible une sécurité minimale en matière de revenu aux pauvres et aux personnes en situation précaire. Il s'agira également de trouver des moyens économiques et équitables d'étendre la protection sociale à tous les groupes sociaux, ainsi que d'aider et de conseiller les décideurs politiques en ce qui concerne la promotion de la sécurité sociale et économique. Le programme vise aussi à encourager les politiques qui s'attachent à réduire les disparités des divers segments de la population en matière de sécurité socio-économique, à réaliser l'égalité entre les sexes et à faire en sorte que les formes d'insécurité touchant certains groupes en particulier, tels que les travailleurs handicapés, soient prises en considération dans la formulation des politiques. A partir de 2001, sera publiée une série de rapports sur divers programmes novateurs, dans le but de diffuser les connaissances de l'OIT sur les différents moyens permettant aux groupes vulnérables et aux exclus de s'assurer contre les risques et d'accroître leurs chances d'accéder à un travail décent. Les ressources extrabudgétaires affectées à ce programme se montaient à 3,5 millions de dollars pour 1999-2000.

27. L'idée selon laquelle les systèmes traditionnels nationaux de sécurité sociale ne sauraient répondre à eux seuls au défi de l'extension de la protection sociale est de plus en plus acceptée. Mis en œuvre depuis 1998, le Programme de coopération technique STEP (*Stratégies et techniques contre l'exclusion et la pauvreté*) est une réponse à ce défi. Le programme STEP assure la mise au point et la divulgation de méthodes novatrices pour lutter contre l'exclusion sociale et pour étendre la protection sociale, méthodes qui concilient l'efficacité économique et l'efficacité sociale en associant justice sociale, gestion efficace et réalisme économique. A l'échelon local, les activités du programme consistent surtout à identifier les mécanismes de protection sociale nouveaux et complémentaires, et qui visent à répondre aux besoins prioritaires de groupes défavorisés. Cette action est axée sur la participation active des exclus eux-mêmes et des organisations de la société civile à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. A cet égard, le programme a lancé le concept de microassurance, aujourd'hui largement reconnu dans le monde en développement. A l'échelon national, les activités du programme consistent à mettre au point des méthodes et des services de conseil destinés aux gouvernements et aux partenaires sociaux qui ont demandé à être aidés pour mieux analyser l'exclusion en matière de santé, telle qu'elle se présente dans leurs pays respectifs, ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des politiques d'insertion novatrices par des moyens réalistes qui tiennent compte du contexte propre à chaque pays. A l'échelle mondiale, les activités du programme consistent à établir des partenariats stratégiques avec les institutions qui jouent un rôle clé dans le domaine du développement, telles la Banque mondiale, l'OMS, la BAD, le ministère du Développement international du Royaume-Uni, ainsi qu'avec diverses organisations de la société civile. Grâce à une coopération étroite avec ces organisations partenaires et aux leçons tirées à cette occasion, le programme STEP a permis de concevoir des projets de coopération technique et d'autres activités qui associent les pratiques les plus éprouvées de diverses institutions à des projets intégrant les besoins réels des populations concernées. De plus, le programme STEP participe à titre permanent à la Commission «macroéconomie et santé» de l'OMS, laquelle s'attache à définir activement le cadre conceptuel du financement collectif de la santé. Les résultats de ces travaux seront considérables pour la redéfinition des politiques de santé dans de nombreux pays. Le programme STEP fonctionne dans plus de 30 pays, et les ressources extrabudgétaires qui lui ont été affectées se montent à 7,6 millions de dollars pour 1999-2000.
28. Les frais de santé sont l'un des principaux soucis des ménages pauvres. Les pays en développement sont peu nombreux à disposer d'un système national de santé. Lorsqu'un tel système existe, il est fréquent que les plus pauvres ne puissent être couverts, à cause du coût relativement élevé des contributions. Les systèmes communautaires de microassurance sont une solution pour améliorer l'efficacité de la protection des catégories défavorisées contre les conséquences économiques d'une maladie²⁰. Cependant, il arrive que ces systèmes soient mis en difficulté à cause des chocs soudains qui peuvent frapper l'ensemble des personnes assurées ou une partie d'entre elles. Le projet *Social-*

²⁰ «Microassurance: élargissement de l'assurance maladie aux exclus», par David Dror et Christian Jacquier, *Revue internationale de sécurité sociale*, 1/99.

*Re*²¹, initiative conjointe de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'Université Claude Bernard – Lyon I, a pour but d'aider à stabiliser financièrement les systèmes de microassurance. Ce projet consiste à concevoir, piloter et évaluer la viabilité des systèmes d'assurance-réassurance mutuelle permettant une couverture des risques et des coûts hors de portée d'organismes qui sont souvent de petite dimension. Le projet bénéficie d'une allocation de départ de 200 000 dollars accordée par l'OIT, qui a pris effet en 2000, et a obtenu un fonds supplémentaire de 380 000 dollars auprès du «Marché du développement» de la Banque mondiale. Les résultats immédiats du projet seront un ouvrage sur les fondements conceptuels de *Social-Re*, une «boîte à outils» pour concevoir des systèmes de réassurance et un projet pilote qui sera lancé aux Philippines en 2002.

29. La propagation rapide du VIH-SIDA constitue un défi des plus graves pour la lutte contre la pauvreté. Sur les 34 millions de personnes qui, selon les estimations, sont atteintes par le virus, plus de 90 pour cent vivent dans les pays en développement. Il existe une forte corrélation entre la répartition du virus et la pauvreté. La prévention de l'épidémie est devenue l'un des enjeux essentiels des politiques de lutte contre la pauvreté, notamment parce que la maladie décime les personnes qui apportent l'essentiel des revenus de communautés entières, en particulier en Afrique. Dans le cadre de la mobilisation internationale orchestrée par l'ONUSIDA, l'OIT a mis au point un programme centré sur le monde du travail. Ce programme est axé sur des activités de sensibilisation, sur la lutte contre la propagation du virus et sur le traitement de ses implications pour les travailleurs et pour les employeurs, ainsi que pour les politiques gouvernementales. Pour nombre de pays en développement, notamment en Afrique, la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par une action efficace pour enrayer l'épidémie, et le monde du travail présente de nombreux avantages comme base de mobilisation²². Ce nouveau programme dispose de 400 000 dollars de fonds extrabudgétaires pour la période 1999-2000, un nouvel apport de fonds étant prévu pour 2001.

²¹ <http://www.developmentmarketplace.org/html/report118.html>.

²² Voir documents GB.279/7 et GB.280/ESP/5.